



PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID : 062-256200742-20220629-DELIB20220608-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 29 JUIN 2022

Convocation adressée aux
délégués le :

23 Juin 2022

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 33
- Votants : 46

Délibération affichée le :

4 Juillet 2022

Délibération certifiée

exécutoire le :

4 Juillet 2022

8 –

**DECISION
MODIFICATIVE N°1
BUDGET ANNEXE EAU
POTABLE :
RECTIFICATION DE
L'AFFECTATION DU
RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT
2021**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le vingt-trois juin, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Steve BOSSART, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Dominique DELECOURT, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Kévin DEGREAUX, M. Philippe DRUMEZ, M. Jean Michel DUPONT, Mme Leslie DZIURLA, M. André GUILLOU, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, M. Stéphane POULET, M. Alain QUEVA, Mme Ewa VIVIER, M. Jean François ANTONINI, Mme Carine BANAS, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Nicolas GODART, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean Louis LEFEBVRE, M. Manuel LENGAINNE, M Sébastien OGEZ, M. Marcel PART, M. Patrick PIQUET BACQUET, M. Monique ZABARSKI.

Etaient excusés : M. Sylvain ROBERT, M. Sébastien DECARPENTRY, M. Christophe DRUELLE.

Ont donné procuration : Monsieur Jean François CARON à Madame Monique ZARABSKI, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET, Monsieur Dominique DELECOURT à Monsieur Philippe BOULERT, Monsieur Jérôme DEMULLIER à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Pascale JOURDAIN à Monsieur Jean Michel DUPONT, Madame Véronique DERANSY à Monsieur Stéphane POULET, Monsieur Jean Marie DOUVRY à Monsieur Philippe DRUMEZ, Madame Joelle FONTAINE à Monsieur André GUILLOU, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Manuel LENGAINNE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Jean François ANTONINI, Monsieur Yves DUPONT à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Olivier GACQUERRE à Monsieur Steve BOSSART, Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Alain DE CARRION.

Secrétaire de séance : M. Patrick PIQUET BACQUET

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le contrôle budgétaire exercé par la Préfecture du Pas-de-Calais, a décelé une erreur matérielle dans la rédaction de la délibération n° 5D du 30 mars 2022, soit un écart de 212.40 € portant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 au budget annexe Eau potable.

Etant donné que cette erreur a été reprise en l'état au budget primitif 2022, M. le Président propose de rectifier l'affectation du résultat de fonctionnement et d'adopter une décision modificative au budget annexe Eau potable, comme suit :

- Affectation du résultat de fonctionnement 2021 :

Le Comité syndical,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, ce jour,

Considérant que tout est régulier,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif présente :

Budget annexe Eau potable :

Un excédent de fonctionnement de 599 705.80 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : néant

Déficit résiduel à reporter : néant

* A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 212.40 euros.

Solde disponible affecté comme suit :

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : néant

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 599 493.40 euros

- Décision modificative n°1 :

Décide d'effectuer les opérations budgétaires suivantes :

Budget annexe Eau potable :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011 :

Article 61523 : Réseaux - 212.40

Total - 212.40

Section de fonctionnement :

Recettes :

Chapitre 002 :

Article 002 : Excédent d'exploitation reporté - 212.40

Total - 212.40

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

Le Président

PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES
André KUCHCINSKI